

**AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC**

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables  
Du 12 Avril 2024 au 12 Mai 2024

**Objet de la concertation préalable**

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information sur la loi du 10 mars 2023 dite « APER » (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) et notamment son article 15, de débattre sur les principales orientations proposées en matière d'énergie renouvelable et d'identifier les parcelles pour le développement de ces dernières. M. Le Maire des Magnils-Reigniers informe que par ce présent avis, la concertation du public pour l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) sur le territoire des Magnils-Reigniers est ouverte.

**Organisation de la concertation préalable :**

La commune des Magnils-Reigniers est organisatrice de cette concertation et accompagnée par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

**Durée de la concertation préalable :**

Cette concertation se déroulera du 12 Avril au 12 Mai 2024, soit 30 jours.

**Modalités de la concertation préalable :**

- Le présent avis annonce la date d'ouverture et celle de clôture de la concertation. Il est affiché dans l'emplacement réservé à la mairie, 16 rue de l'Eglise 85400 Les Magnils-Reigniers.
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation permettant au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis rendus sur celui-ci, de formuler des observations et des propositions à la Mairie, 16 rue de l'Eglise 85400 Les Magnils-Reigniers, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public.
- Le dossier de concertation et l'avis sont consultables sur le site Internet de la commune des Magnils-Reigniers sur l'adresse suivante <https://lesmagnilsreigniers.fr> et sur l'application Intramuros.

**Suite à la concertation préalable :**

A l'issue de cette concertation, M. Le Maire présentera le bilan de la concertation devant le Conseil Municipal et proposera pour approbation les zones d'accélération identifiées.